

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Comité Syndical du 24 janvier 2025

#### Procès-Verbal de la séance

Le 24 janvier 2025 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en séance publique, dans la salle du ROK à Panazol, sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-Présidente.

#### Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Alain BOURION, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Maurice LASNIER, Monsieur Denis LIMOUSIN, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur François POIRSON, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Monsieur Rémy VIROULAUD, Madame Gülsen YILDIRIM, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Alain AUZEMERY, Madame Andréa BROUILLE, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Gisèle JOUANNETAUD, Madame Brigitte LARDY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Madame Elisabeth PETIT, Monsieur Jacques PLEINEVERT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Michaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Monsieur Jean-Marie VILLACHON, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Antoine DURAND, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Claude MONTIBUS, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

#### Absents excusés représentés :

M Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

M Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

M. Jean-Pierre NEXON (Noblat) représenté par son suppléant M. Jean-Marie VILLACHON (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Christian BLANCHET (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Joël GARESTIER (Limoges Métropole)  
M. Claude BRUNAUD (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole)  
M. Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (Limoges Métropole)  
M. Olivier CHATENET (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Bernard TROUBAT (ELAN)  
M. Franck MAITRE (ELAN) donne pouvoir à M. Jean-Marie HORRY (ELAN)  
M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (Noblat)  
M. Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (Noblat)  
M. Jean-Pierre ESTRADE (Noblat) donne pouvoir à M. Hervé VALADAS (Noblat)  
M. René ARNAUD (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Claude MONTIBUS (Val de Vienne)  
M. Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Philippe BARRY (Val de Vienne)  
Mme Sonia SOULAT (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Alain GEHRIG (Val de Vienne)  
M. Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sylvie ACHARD (Val de Vienne)

Absents excusés :

M. Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)  
M. Nicolas BALOT (Limoges Métropole)  
M. Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)  
Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)  
M. Vincent JALBY (Limoges Métropole)  
M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)  
M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)  
Mme Marie LAPLACE (Limoges Métropole)  
M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole)  
M. Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)  
M. Jean-Paul PERRAUDIN (Limoges Métropole)  
M. Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)  
M. Jacques ROUX (Limoges Métropole)  
M. Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)  
M. Jean-Marc LEGAY (ELAN)  
M. Jean-Paul POULET (ELAN)  
M. Benoit BLANCHARD (Noblat)  
M. Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)  
M. Gilles ROQUES (Val de Vienne)

Absents :

M. Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)  
Mme Julie LENFANT (Limoges Métropole)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL

M Martin JOUY, SIEPAL

Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL

Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Madame Claudine ROUX (ELAN) et Monsieur Alain PÉRABOUT (Noblat) sont nommés secrétaires de séance.

*Andréa BROUILLE ouvre la séance en faisant lecture des pouvoirs, des absents représentés et des excusés.*

*La Présidente de séance précise que Vincent LÉONIE étant absent pour raisons médicales, il lui revient l'honneur d'assurer la présidence du syndicat pour la 1<sup>ère</sup> séance de l'année 2025. Le mois de janvier n'étant pas encore achevé, elle présente, en son nom ainsi qu'aux noms des membres du Bureau Syndical, tous ses vœux pour 2025. Que cette année soit propice à un aménagement et un développement cohérent et raisonné sur l'ensemble du territoire du SIEPAL.*

*Elle souhaite remercier son collègue Fabien DOUCET pour avoir proposé de mettre à disposition du Comité le ROK, afin une fois de plus de pouvoir dépayser les réunions, comme cela a été fait à Boisseuil, Bessines, Séreilhac et d'autres communes, et accueillir le Comité dans de si bonnes conditions.*

*Les membres du SIEPAL se réunissent lors de cette séance pour débattre des Orientations Budgétaires 2025 du syndicat, dont il y aura à prendre acte. Un avis sera à rendre sur les projets d'enjeux du bassin Loire Bretagne pour la gestion de l'eau et la gestion des risques d'inondation de 2028 à 2033.*

*Concernant l'avis sur le projet de PLU de la commune de Champnétery, Andréa BROUILLE annonce qu'avec l'accord du Président et du Bureau, il est proposé d'ajourner cette délibération considérant que le dossier arrêté par le conseil municipal et transmis pour avis comporte certaines erreurs. Après corrections et amendements du dossier conformément aux règles, comme cela a été fait pour d'autres communes, le dossier sera présenté à un futur comité syndical.*

*Sans empiéter sur la présentation d'Alain FAUCHER, la Présidente de séance explique que cette année encore les recettes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement, raison pour laquelle les EPCI membres du syndicat devront fournir un effort financier supplémentaire, à hauteur de 5%. Une hausse annuelle de 8 % avait été validée au DOB 2023. En 2024 les contributions étaient restées stables au vu du contexte et des contraintes financières que les EPCI subissent. Il sera proposé en accord avec les EPCI une augmentation de 5% du montant de leurs participations respectives, EPCI confrontés à un contexte budgétaire tendu auquel le SIEPAL doit lui aussi s'adapter. Au-delà des pourcentages appliqués, le soutien systématique des Présidents des EPCI du territoire témoigne de l'intérêt qu'ils portent au syndicat et de leur volonté de travailler ensemble à l'aménagement de ce vaste espace.*

*Enfin, au même titre que les conseils régionaux, départementaux ou encore chambres consulaires du Bassin Loire Bretagne, l'assemblée du SIEPAL est invitée à se prononcer sur les projets d'enjeux portant sur la gestion de l'eau et celle des risques d'inondation de 2028 à 2033, présentation faite par Fabien DOUCET.*

*Avant de céder la parole à Alain FAUCHER, Andréa BROUILLE précise que le prochain Comité Syndical devrait se réunir le vendredi 21 mars au matin pour voter le budget 2025 et potentiellement engager la modification simplifiée du SCoT 2030. Elle attire l'attention de tous pour qu'il y ait une présence nombreuse à ce comité important pour le SIEPAL. Le but de cette démarche imposée par la loi, sera de prendre en compte les objectifs du SRADDET de la Nouvelle Aquitaine et de se mettre en compatibilité avec ses règles. La modification du schéma régional est d'ailleurs exécutoire depuis le 18 janvier dernier, il est donc essentiel que ce comité syndical soit partagé pour lancer tous ensemble la procédure sans délai et respecter les délais fixés par la loi.*

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du PV du Comité Syndical du 17 décembre 2024
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champnétery (dossier ajourné)
- Avis sur les projets d'enjeux du Bassin Loire Bretagne
- Questions diverses

### **1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024**

**Rapporteur :** Madame Andréa BROUILLE, Présidente de séance

La Présidente demande si le procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2024, transmis aux membres du comité, appelle des questions, des observations. Devant la négative, elle soumet le PV à l'approbation du Comité.

Elle demande s'il y a des oppositions, des abstentions.

**Le procès-verbal du Comité Syndical du 11 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

Andréa BROUILLE cède alors la parole à Alain FAUCHER pour présenter le DOB 2025.

## 2- Débat d'Orientation Budgétaire 2025

**Rapporteur :** Monsieur Alain FAUCHER, Vice-Président du SIEPAL

### **Eléments de contexte**

Les statuts du SIEPAL stipulent qu'il est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale, en lieu et place de ses membres. Il est chargé du suivi et de l'assistance à la mise en œuvre des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale dont la révision du document engagée en 2012 a été approuvée en 2021.

Le syndicat est constitué de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, de la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), de celles de Noblat et du Val de Vienne. L'équipe technique du SIEPAL est composée de la directrice, chef de projet SCoT, de deux chargées d'études en CDI et d'un chargé d'études géomaticien en CDD. L'équipe est complétée par un agent relevant de la filière administrative mis à disposition par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole pour les besoins du syndicat.

Parallèlement à sa mission SCoT, et comme ses statuts le mentionnent, le SIEPAL est un organe de consultations, d'échanges d'informations, d'observations et d'études, afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble du territoire.

### **Autres démarches et opérations auxquelles le SIEPAL a participé en 2024 :**

- Elaboration, révision et modification des documents d'urbanisme des communes et EPCI du SIEPAL : Limoges Métropole, Moissannes, Champnétery, St Jouvent, Bessines sur Gartempe, Ambazac, Isle, Saint Léonard de Noblat, Saint Martin Terressus, le Chatenet en Dognon...
- Elaboration du PLUi de Limoges Métropole : travail partenarial sur la méthodologie du diagnostic foncier
- Elaboration du SCoT Charente E Limousin en tant que PPA, SCoT limitrophe
- Elaboration du PLU de Châteauneuf la Forêt en tant que PPA, PLU limitrophe
- Modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine : Travaux avec l'InterScot Nouvelle Aquitaine, la Conférence des SCoT et la région Nouvelle Aquitaine
- Club stratégie foncière SRADDET Nouvelle Aquitaine
- Séminaire EPTB Vienne
- SAGE Creuse
- Observatoire de l'habitat de Limoges Métropole
- Territoire à énergie positive de Limoges Métropole, identification des friches dans les zones d'activités
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes d'ELAN : participation au comité de pilotage

- Projet Action Cœur de ville de la ville de Limoges
- Travail partenarial avec la Direction du Développement Economique de Limoges Métropole pour modalités d'intégration des projets
- Travail partenarial avec la Direction Transition énergétique et Climat de Limoges Métropole pour modalités d'intégration des projets
- Travail partenarial avec la Direction Habitat de Limoges Métropole
- Travail partenarial avec la Direction des Systèmes d'Information Géographique de Limoges Métropole
- Commissions départementales consultées pour avis sur certains projets : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Observatoire de l'immobilier de la CCI 87
- Comité technique de l'observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains de Nouvelle Aquitaine (NAFU) organisé par le groupement d'intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI)
- Mise en œuvre du RGPD
- Journée du club planification du territoire organisée à Limoges : « s'approprier la trajectoire de sobriété foncière pour un urbanisme en transition »
- Séminaire Eviter Réduire Compenser (ERC) Nouvelle-Aquitaine à Angoulême
- Analyse de la loi ZAN 2, Webinaire organisé par la Fédescot
- Webinaires et visioconférences sur les outils permettant de calculer la consommation foncière et l'artificialisation des sols : UrbanSimul (analyser le potentiel de densification de mon territoire), Otelo (pour estimer les besoins en logement), mondiagartif...OCSGE (occupation du sol à grande échelle)
- Rencontres DDT 87 pour cadrage des modalités et du calendrier de l'évolution du SCoT 2030 (pour intégration de la modification du SRADDET Nouvelle Aquitaine)

### **Bilan prévisionnel de l'exécution budgétaire 2024**

Le BP 2024 a été adopté lors du comité syndical du 27 mars 2024.

Le compte administratif 2024 provisoire du SIEPAL permet de constater les résultats suivants : En recettes de fonctionnement, les participations des groupements de communes devraient être de 306 291 euros et des écritures en régie pour 14 877 euros.

Les dépenses de fonctionnement budgétées en 2024 pour un montant 401 593 euros, devraient se réaliser à hauteur de 92.8 % : les charges de gestion courante à hauteur de 34 665 euros, les charges liées au personnel et aux élus à hauteur de 301 996 euros, les amortissements pour 36 289 euros.

**Le résultat de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement** devrait faire apparaître un résultat déficitaire de 51 782 euros, en cumulant le résultat antérieur (80 302 euros) le résultat de la section de fonctionnement devrait être excédentaire de 28 520 euros.

En section d'investissement, les recettes concerteraient les dotations aux amortissements (36 289 euros) et le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant de 1 645 euros.

Les dépenses d'investissement devraient être mandatées à hauteur de 21 478 euros.

**Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement** devrait faire apparaître un résultat excédentaire de 16 456 euros, en cumulant le résultat antérieur (47 595 euros) le résultat de la section d'investissement devrait être excédentaire de 64 051 euros.

## **Perspectives 2025**

Le Budget Primitif du SIEPAL sera adopté après présentation du compte administratif de l'exercice précédent et affectation des résultats de 2024. Il intégrera dans son équilibre, le résultat de fonctionnement reporté ainsi que l'excédent d'investissement reporté.

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à un peu plus de 392 000 euros. Elles intègreront le résultat de fonctionnement reporté (28 520 euros), des études en régie et les participations des groupements de communes pour un montant de 321 605 euros réparti entre les EPCI membres du SIEPAL. Le niveau des participations des EPCI serait en hausse de 5% par rapport à celui de 2024. Bien qu'elles n'augmentent pas autant que prévu au DOB 2023, à savoir une majoration de 8 % annuelle entre 2023 et 2026, les participations sont revalorisées en 2025 et le seront en 2026, en tenant compte des incertitudes budgétaires et des contraintes liées, tout en sachant que le syndicat doit aboutir le plus rapidement possible à l'équilibre entre ses dépenses et recettes de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement en 2025 concerteront les charges de gestion courante, d'un montant proche de 36 116 euros (frais de location immobilière et charges liées, location/maintenance du photocopieur, assurances, frais d'adhésion au COS), les charges liées à l'exécutif du SIEPAL (44 000 euros), celles liées au personnel (268 000 euros).

Les autres charges de fonctionnement concerteront les dotations aux amortissements (44 300 euros).

En matière d'investissement, outre le résultat d'investissement reporté (64 051 euros), les recettes d'investissement se composeraient des dotations aux amortissements pour 44 300 euros et du FCTVA de l'ordre de 5 266 euros.

Les dépenses d'investissement consisteront en des frais d'études en régie de l'ordre de 42 290 euros, de frais liés aux acquisitions de logiciels, de matériel informatique et autres immobilisations corporelles.

## **Prospectives 2026 – 2027**

En 2026, les participations des EPCI devraient être réévaluées à hauteur des annonces effectuées lors du DOB 2023, soit une hausse de 8%.

En 2027, une même hausse devrait s'appliquer afin de répondre à l'obligation de l'équilibre budgétaire du SIEPAL.

En investissement, les travaux en régie liés à la modification du SCoT 2030 devraient se poursuivre en 2026.

**Entendu le présent exposé, vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales et l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,**

**Il est demandé au comité syndical :**

- **de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025**
- **d'entériner la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer de sa tenue**

*La Présidente de séance, Andréa BROUILLE, remercie Alain FAUCHER et demande s'il y a des demandes de prise de parole, des questions, des remarques sur cette proposition.*

*Elisabeth PETIT demande pourquoi l'on passe de 5% à 8% en 2026, elle indique ne pas avoir bien compris. Andréa BROUILLE explique que 5% est ce qui est proposé pour 2025, elle précise qu'en 2023, avait été votée une proposition d'augmentation lors du DOB de 8%, là au vu des contraintes budgétaires, il est proposé une hausse de 5% pour 2025. Sylvie MOREAU, pour compléter la réponse de la Présidente de séance, explique qu'il avait été décidé 8% annuel entre 2023 et 2026, avec un gel en 2024, au regard des dotations d'Etat en 2024. Elle ajoute qu'en 2025, il est proposé 5% pour éviter de trop grever les budgets des collectivités membres du SIEPAL, en revanche, pour atteindre l'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, il conviendrait de re-augmenter le montant de la hausse des participations à hauteur de 8% en 2026, tel que décidé au DOB 2023.*

*Véronique GODMÉ prend la parole pour demander si le syndicat a essayé de faire des économies, peut-être en renégociant les contrats d'assurance, d'EDF, peut-être voir une autre location moins chère.*

*Sylvie MOREAU répond que concernant la location, le syndicat est dans les locaux de la ville de Limoges. Lors du déménagement en 2015, des locaux avaient été cherchés dans le parc privé mais ils étaient beaucoup plus élevés en termes de loyer. Elle ajoute qu'il serait difficile de faire*

*des économies plus qu'actuellement, sauf à être accueillis dans d'autres collectivités gratuitement. Concernant les assurances, elle indique que tout le monde est confronté à leur hausse, pour la location du photocopieur, le contrat a été négocié âprement et elle ajoute que considérant la performance du photocopieur, il s'agit d'une location minimum. Elle reprend que les charges de gestion courante sont à hauteur de 36 000 euros, les marges de manœuvre sont extrêmement réduites. Elle précise que l'adhésion à la fédération des SCoT a été supprimée, alors que le Président n'y était pas favorable, le montant était d'environ 2700 euros à l'année. Elle ajoute être à l'origine de cette décision, visant à trouver tous les moyens possibles pour faire des économies. Même si la fédération des SCoT apporte un certain nombre d'éléments concernant l'avancement des SCoT, elle a indiqué au Président que d'autres pistes seraient explorées.*

*Andréa BROUILLE, la Présidente de séance, reprend que toute l'équipe du SIEPAL tente comme chaque collectivité de trouver des sources d'économies, que le SIEPAL n'est pas un syndicat hors sol, il comprend les contraintes budgétaires de tous et essaie, comme il le peut, de se l'appliquer.*

*Alain BOURION prend la parole pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment, il est totalement stupéfait de constater que dans le contexte économique actuel au niveau national, qui aura forcément des répercussions importantes au niveau local, on en soit encore à imaginer une augmentation des participations des collectivités locales. Cela lui paraît totalement inadmissible de dire que tous les efforts ont été faits, il dit ce n'est pas vrai, il a des idées qu'il pourra soumettre pour couper dans les dépenses. Pour lui l'objectif est de rester avec 0% d'augmentation et de parvenir effectivement à équilibrer le budget convenablement car l'on ne peut pas se satisfaire du résultat de l'année dernière non plus. Il veut dire avec un résultat déficitaire et finir excédentaire heureusement grâce à l'excédent des années précédentes, Pour lui il est temps de prendre le taureau par les cornes.*

*Fabien DOUCET reconnaît le travail d'Alain BOURION au niveau des finances de la ville de Panazol. La situation est différente au SIEPAL, avec des années où le syndicat arrive à sortir des résultats satisfaisants et des années où les charges sont plus lourdes. Concernant les locaux, le problème est qu'actuellement, charges comprises, la location des bâtiments est à 12 000 euros par an. Hormis acheter un container et mettre le personnel du SIEPAL dedans, ils ne paieront pas moins cher dans le parc privé, sauf à s'expatrier à 50 ou 60 kilomètres de Limoges et trouver un logement vacant, c'est peut-être la seule solution. Sur la ville de Limoges, pour lui il n'est pas possible de trouver à moindre coût. Il reprend que sur la masse salariale, le SIEPAL subit les mêmes contraintes que celles des autres collectivités, les villes ou les intercommunalités. Fabien DOUCET indique que les exécutifs prennent des décisions dont ils ont la maîtrise mais que d'autres prises par l'Etat ont des impacts et qui se répercutent sur les collectivités. Pour répondre à Alain BOURION, il souligne que ces mécanismes sont connus de tous et qu'ils posent des problèmes. Le SIEPAL doit avoir la capacité de fonctionner et à son sens, le syndicat n'est pas en sur effectif. Il reconnaît que c'est toujours ennuyeux de passer de 5 à 8% d'augmentation comme l'a fait remarquer Elisabeth PETIT, cette hausse sera ajustée au plus près au cours des prochains exercices. Pour lui les dépenses ne sont pas abusives et incontrôlées, dans le cas contraire les résultats des exercices précédents l'auraient montré, surtout pour une entité de ce type. Il ajoute*

*que des solutions avaient été trouvées par rapport à des stagiaires rémunérés venus en appoint, même si ce n'est pas une réponse entendable mais cela permet de faire de la formation et d'apporter un appoint en RH. Il indique qu'Alain (AUZEMERY) avait d'ores et déjà prévu 8 % d'augmentation alors que la hausse n'est plus que de 5%. Il poursuit que les comptes sont bien tenus, que des points sont faits régulièrement. Il ajoute que si l'un des membres du Comité est en mesure d'apporter une solution pour un local à Limoges inférieur à 1000 euros par mois, tout le monde sera ravi d'entendre les arguments.*

*Andréa BROUILLE reprend la parole en indiquant qu'il ne faut pas se tromper de débat. Elle entend les remarques et considère que si les syndicats ont été créés, c'est qu'ils sont d'une utilité pour les collectivités. Les syndicats comme le SIEPAL exercent des compétences. Si cela n'avait pas été le cas, les charges de personnel auraient pu être réduites, mais cela n'aurait aucun sens puisque les EPCI n'auraient aucune compétence pour être accompagnés dans les défis imposés par l'Etat. Elle ajoute qu'il y a eu un moment où il n'y avait pas de déficit, ce ne sont ni les collectivités, ni les syndicats qui en sont la cause. Elle comprend la stratégie visant à l'affrontement des uns contre les autres, mais elle reprend qu'il faut rester fidèle aux principes qui nous guident, bien mesurer les responsabilités de chacun. Elle ajoute qu'il y a eu le « quoi qu'il en coûte », en sachant que fort heureusement sur les territoires du SIEPAL il a été propice aux entreprises. Mais les règles sont là, et nous avons des syndicats et des collectivités responsables, les seuls à avoir des budgets en équilibre ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Elle avertit qu'il faut faire attention aux discours qui pourraient faire croire que syndicats et collectivités seraient des machines à dépenser du fonctionnement par plaisir, alors que des compétences sont exercées, des règles de l'Etat sont appliquées, des lois qu'il faut mettre en œuvre. Les habitants du SIEPAL méritent d'avoir ces compétences pour un bon développement en matière d'aménagement du territoire.*

*Elle indique qu'elle entend ces remarques, qu'il est possible de faire des propositions de réduction au Président, qu'il les entendra ou pas, qui proposera de faire un bureau, mais elle attire l'attention sur ce débat très glissant dans lequel chacun est amené aujourd'hui, elle pense qu'il faut rester solidaire et ne pas avoir honte du budget.*

***Elle demande s'il y a d'autres remarques, des observations sur ce débat d'orientation budgétaire 2025.***

***Puisqu'il n'y en a pas, elle prend acte de la tenue de ce débat et entérine la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat pour qu'il puisse s'assurer de sa tenue.***

*Andréa BROUILLE indique que comme elle l'a annoncé en début de séance, l'avis sur le projet de PLU de la commune de Champnétery sera reporté au prochain comité syndical,*

*Elle propose de passer à la prochaine délibération qui est l'avis sur les projets d'enjeux du Bassin Loire-Bretagne pour la gestion de l'eau et la gestion des risques d'inondation et elle donne la parole à Fabien DOUCET.*

### 3- Avis sur les projets d'enjeux du Bassin Loire Bretagne

**Rapporteur :** Monsieur Fabien DOUCET, Vice-Président du SIEPAL

La directive cadre européenne sur l'eau prévoit une mise à jour des grands documents d'orientation tous les 6 ans.

Un mail de saisine du comité de bassin Loire Bretagne a été reçu le 8 novembre 2024 pour une consultation ouverte du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025. La consultation porte **sur les enjeux, pour la période 2028-2033, de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans chaque bassin hydrographique**, en application du code de l'environnement. **Elle est organisée par la préfète coordonnatrice de bassin et le comité de bassin Loire-Bretagne.**

Cette consultation s'adresse aussi bien aux collectivités, associations, entreprises ou tout citoyen. **Les structures porteuses de schéma de cohérence territoriale sont désignées comme « assemblées réglementaires consultées »**, au même titre que les conseils régionaux, départementaux, les chambres consulaires, les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, ... Conformément au code de l'environnement, les avis de ces acteurs sont réputés comme favorables s'ils ne sont pas rendus dans le délai imparti. L'avis rendu le sera exclusivement par le biais d'un questionnaire en ligne à compléter.

La consultation porte sur les enjeux auxquels il faudra répondre pour les années 2028 à 2033 dans :

- **Le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage).** Les enjeux ont été validés par le comité de bassin le 11 juillet 2024. C'est à partir de ces enjeux que le comité de bassin Loire Bretagne va organiser la réflexion pour mettre à jour le Sdage Loire Bretagne (adoption prévue pour fin 2027). **Sept enjeux sont identifiés.** Ils s'appuient sur l'état des eaux constaté aujourd'hui sur le bassin Loire Bretagne et les avancées et les freins rencontrés dans la mise en œuvre du Sdage 2022-2027. Ils intègrent les nouveaux éléments de contexte. Des pistes d'actions sont présentées mais ne sont pas contractuelles.
- **le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).** La consultation à comme objets principaux : les grands enjeux auxquels le prochain PGRI du bassin Loire Bretagne devra répondre pour la période 2028-2033, ainsi que le calendrier et le programme de travail.

La consultation à cette étape de la procédure permet de vérifier que les enjeux à traiter dans le Sdage et le PRGI sont partagés. Il s'agit d'une consultation commune aux deux documents car les enjeux sont souvent partagés et les pistes d'actions proches.

Le préalable à l'évolution des documents de gestion de l'eau et des risques inondations est que les interactions entre les milieux naturels et les sociétés humaines, déjà fragilisées par la

dégradation des milieux naturels due aux activités humaines, se retrouvent bouleversé·es avec le dérèglement climatique. **Le défi est de conserver des territoires en capacité à s'adapter à ces changements** : des territoires habités, aux milieux préservés conciliant toutes les activités, y compris économiques. Le comité de bassin Loire Bretagne articule la réponse à ce défi autour de 7 enjeux. Ces enjeux sont indissociables et tous d'égale importance.

## LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Pour chaque enjeu :

- son traitement dans le Sdage 2022-2027 est rappelé
- les nouveaux éléments de contexte, par rapport à la situation du Sdage, précédent sont rappelés : il s'agit des nouvelles études (rapport du GIEC, projet Explore 2, ...), documents, plans ou stratégies nationales, des nouvelles lois en vigueur, ...
- des pistes d'actions à mettre en place sont présentées pour illustrer plus concrètement ce que la mise en œuvre de l'enjeu pourrait entraîner. Il est plusieurs fois avancé qu'il convient de poursuivre les actions du Sdage précédent et de les compléter.

### ① Dérèglement climatique « La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique »

Le dérèglement climatique est un enjeu global et transversal qui impacte les débits des cours d'eau (leur répartition spatiale et saisonnière et donc la disponibilité de l'eau pour les activités humaines), la qualité de l'eau et qui perturbe les milieux naturels et la biodiversité.

L'enjeu n°1 vise à fixer une stratégie pour faire face au défi climatique. Cette stratégie Climat repose sur 5 grands principes structurants :

- Avoir une analyse globale pour éviter les politiques contradictoires
- Agir à la source des dégradations
- Porter conjointement des actions d'atténuation et d'adaptation
- Participer à la transformation des modèles existants
- Renforcer et tisser les réseaux d'acteurs du territoire pour faciliter la prise de décision, la diffusion des connaissances et la création de partenariats.

### ② Connaissance « La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures »

Cet enjeu vise à développer les connaissances, améliorer la collecte de données et faciliter leur diffusion. Parmi les quatre pistes d'actions présentées pour concrétiser cet enjeu, on trouve le conditionnement de financements publics à la production de données sous un format exploitable par tous, ou encore la mise en place d'un outil pour mesurer l'« empreinte eau » induite par la consommation de produits (alimentaires ou non).

### **③ Gouvernance « Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau »**

Cet enjeu concourt à avoir une gestion concertée entre tous les utilisateurs de l'eau du bassin versant avec un principe de partage et de solidarité. Pour que les actions puissent être mises en œuvre, elles doivent avoir été programmées grâce à une gouvernance élargie qui associe tous les acteurs concernés.

Parmi les quatre pistes d'actions présentées, une propose de renforcer le rôle des commissions locales de l'eau (CLE), qui agissent à l'échelle des sous-bassins versants, et notamment qu'elles deviennent des Personnes Publiques Associées (PPA) en matière d'urbanisme. Il est également question de définir un schéma de gouvernance identifiant les rôles et les devoirs de chacun afin d'avoir une réelle cohérence, et d'imaginer des outils de planification plus transversaux en vue de la préservation du cycle de l'eau. Autre piste d'action avancée : faire évoluer la fiscalité pour inciter à la sobriété, au renforcement du financement de l'action publique en faveur du cycle de l'eau (ex : taxes d'assainissement).

### **④ Milieux aquatiques « La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau »**

La bonne fonctionnalité des milieux et des sols offre de multiples bénéfices : elle agit sur la quantité et la qualité de l'eau. La résilience des bassins versants et la pérennité des activités humaines dépendent de la préservation et de la restauration des fonctionnalités des milieux et des sols.

Parmi les cinq pistes d'actions présentées, il est proposé d'inscrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de restauration du cycle naturel de l'eau, les fonctionnalités des milieux, de décliner les objectifs du ZAN ainsi que la renaturation des cours d'eau urbains et périurbains. Une action vise à renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités.

### **⑤ Quantité « La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau »**

Le dérèglement climatique nécessite une adaptation de nos usages et une atténuation des pressions exercées sur la ressource. La mise en place d'une gestion équilibrée nécessite une planification globale basée sur la solidarité amont/aval et l'identification des usages prioritaires.

Parmi les 4 pistes d'action, il est proposé de généraliser les solutions fondées sur la nature pour ralentir les écoulements, restaurer la fonctionnalité des sols. Une autre piste consiste à favoriser l'évolution de certaines pratiques agricoles pour réduire les prélèvements d'eau (modification des assolements, productions plus économies en eau, ...) et accompagner ces évolutions.

## **⑥ Qualité « Une eau de qualité, pour la santé humaine et la biodiversité »**

L'atteinte d'une bonne qualité des eaux nécessite d'agir sur l'ensemble des causes de dégradation pour améliorer la qualité de toutes les eaux et la préserver dans la durée. La préservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature sont un des leviers pour atteindre cet objectif d'amélioration de la qualité. En effet, la pollution de la ressource en eau peut entraîner des conséquences sur la disponibilité en eau potable.

Parmi les pistes d'actions, il est proposé de réduire les émissions des pollutions ponctuelles en supprimant les rejets directs aux milieux, limitant les déversements des réseaux par temps de pluie, améliorant la gestion des eaux pluviales, systématisant des circuits fermés pour les gros consommateurs (industrie, piscines collectives), améliorant la détection et la réparation des fuites sur les réseaux, ... il est également proposé d'adapter l'agriculture pour diminuer les intrants, tout en accompagnant et sécurisant les ressources financières pour les producteurs, par exemple en intégrant les coûts des démarches pour l'environnement dans la production des produits alimentaires.

## **⑦ Littoral « La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines »**

Toutes les actions réalisées sur le milieu terrestre ont un impact sur le milieu marin. La solidarité des territoires des sources à la mer est nécessaire. Parmi les pistes d'actions, il est proposé de renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes, ou encore de supprimer les rejets en mer et améliorer la qualité sanitaire.

### **Sous un autre angle, et pour conclure, certains enjeux visent des ambitions communes qu'il peut être intéressant de reprendre :**

- Améliorer les connaissances en tenant compte des nouvelles données, des nouveaux modèles, ... (enjeux 1, 2 et 5)
- Améliorer la gouvernance en l'élargissant à l'ensemble des acteurs, inciter à plus d'échanges et de débats entre acteurs pour avoir une meilleure cohérence, et ne plus fonctionner en silo (enjeux 1 et 3)

- Avoir une approche globale et agir à l'échelle des bassins versants de la source au littoral (enjeux 3, 4, 6 et 7)
- Renforcer le principe de sensibilisation et d'éducation des citoyens et acteurs à la gestion de l'eau, intégrer des notions de sobriété dans les formations aux métiers de l'eau, de l'agriculture et dans le cursus scolaire. (enjeux 2 et 5)
- Conditionner des financements publics à certaines pratiques (enjeux 2 et 4)
- Agir à la source de la dégradation (enjeux 3, 6 et 7)
- Définir les priorités d'usage (enjeux 3 et 5)

## **LES ENJEUX ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE DE 2028 à 2033**

Le PGRI décline la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) en 3 grands axes :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

### **Les questions importantes à se poser en termes d'enjeux pour demain**

#### **① Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?**

Il faut veiller à une pérennité des dispositifs de gouvernance et des maîtrises d'ouvrage (rôles et responsabilités des différents acteurs dans la gestion des risques)

Trois pistes d'actions sont proposées, elles visent par exemple à renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques pour gagner en efficacité et ne pas fonctionner en silo. Cela peut se traduire par une association très en amont des parties prenantes lors de l'élaboration de documents.

#### **② Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?**

Les évènements extrêmes, conséquences du changement climatique, devront être anticipés dans les choix d'urbanisme, et notamment via les SRADDET, les SCoT et les PLU.

Un des objectifs du PGRI actuel est consacré à la planification et l'aménagement du territoire. Il incite les acteurs à réduire la vulnérabilité au risque inondation, par exemple en améliorant la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et en interdisant l'accueil de nouvelles constructions, installations ou équipements en zones inondables. Parmi les nouvelles pistes d'actions il est par exemple proposé d'intégrer les nouvelles connaissances sur l'impact attendu du changement climatique dans les outils de gestion du risque inondation.

### **③ Comment améliorer la connaissance des phénomènes et la vulnérabilité aux risques inondation ?**

Au-delà des connaissances déjà acquises, des outils et méthodes doivent être développés pour améliorer la connaissance opérationnelle de la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Parmi les nouvelles pistes d'actions, il est préconisé d'approfondir les connaissances sur l'impact du changement climatique, sur la formation et la propagation des crues, des secteurs à risques aux caractéristiques spécifiques de remontée de nappe, de ruissellement, ...

### **④ Comment mieux informer sur les risques inondation ?**

Le développement de l'information et la sensibilisation des habitants sont des bases essentielles de la gestion du risque d'inondation et au maintien dans le temps de la culture du risque. Cette sensibilisation pourrait permettre d'éviter de nombreux décès.

Un objectif du PGRI actuel est l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation auprès de la population. De nouvelles pistes d'action sont proposées afin d'améliorer la communication : adapter l'information en fonction des publics visés, inciter la population à participer à l'élaboration des Plans Familiaux de mise en Sécurité (PFMS), ....

## Le calendrier de travail

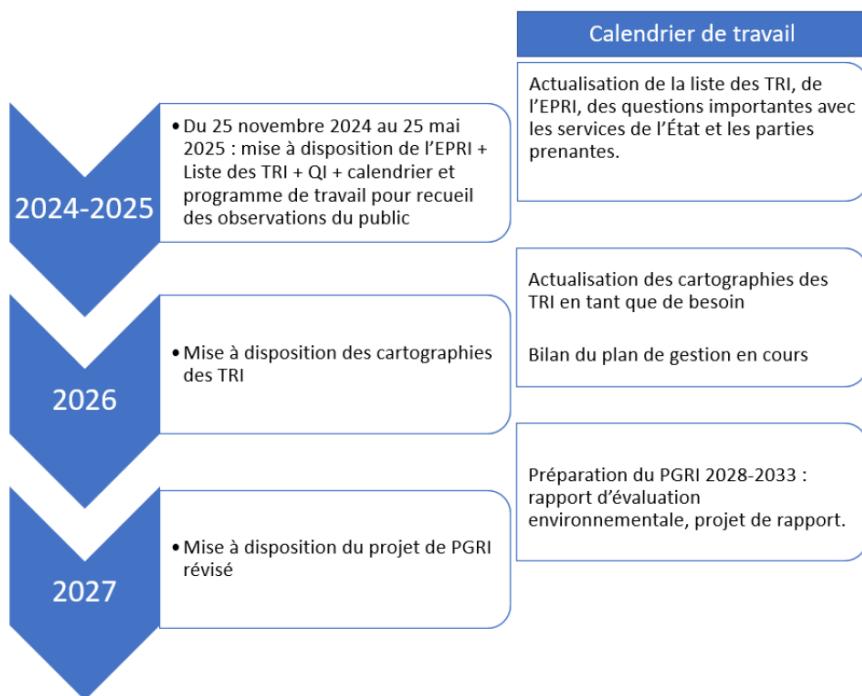


Schéma extrait du document « Questions importantes (enjeux), calendrier et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 – version projet soumis à la consultation du public et des assemblées - 2024

## UNE CONSULTATION NUMERIQUE VIA UN FORMULAIRE

Le SIEPAL, syndicat en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges a été saisi dans le cadre de la consultation entièrement numérique visant à recueillir les observations et propositions sur ces deux projets de documents.

Pour chacun des enjeux mentionné et détaillé ci-dessus, il est demandé au Comité Syndical s'il en souhaite le maintien ou la modification (cf annexe 1). Les réponses peuvent également être assorties d'observations.

## ANNEXE 1 - extrait du formulaire de réponse en ligne

### Enjeu 1 - Climat

\*  **Enjeu 1 - Climat**  
La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Indiquer si votre assemblée souhaite le **Maintien** ou la **modification des « enjeux » et « pistes d'actions »** proposé pour l'enjeu 1.

Maintien  
 Modification  
 Ne se prononce pas

**Enjeu 1 - Climat**

**Paragraphe « Ce que recouvre l'enjeu » :**

Indiquer si votre assemblée souhaite le maintien ou la modification de ce paragraphe de l'enjeu 1.

Maintien  
 Modification  
 Ne se prononce pas

Veuillez saisir votre commentaire ici:

## ANNEXE 2 - pour information

### Rappel des documents à l'échelle du bassin versant Loire Bretagne

Document réalisé à l'échelle du bassin versant	Structure en charge de la réalisation du document
Évaluation préliminaire des risques d'inondation - EPRI	Etat
Territoires à Risques Importants d'inondation - TRI	Etat
<b>Plan de Gestion des Risques d'Inondation - PGRI</b>	Etat
Cartes de surfaces inondables	Etat
Cartes de risques d'inondation	Etat
<b>Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE</b>	Comité de bassin
<b>Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau - SAGE</b>	Commission locale de l'eau

*La Présidente de séance remercie Fabien DOUCET pour sa présentation et demande s'il y a des questions, des remarques.*

*Alain AUZEMÉRY souhaite féliciter le travail du comité de bassin parce que l'on a vu récemment le dénigrement des agences environnementales et notamment les agences de l'eau qui ont été mises à mal. Une fois encore, il voudrait souligner le travail qui a été effectué, il rappelle que le comité de bassin est composé de plusieurs secteurs, que le travail est issu de concertations, de*

*propositions de plusieurs acteurs, que ce soient des élus, des associations, des professionnels et des particuliers. Il s'agit d'une véritable concertation globale. Il précise que pour arriver à ce document ils sont partis de loin pour essayer de trouver un compromis sur de nombreux points et notamment sur la gestion de l'eau qui est un enjeu majeur aujourd'hui. Il tenait à faire cette remarque sur le comité de bassin Loire-Bretagne.*

*Andréa BROUILLE, Présidente de séance, le remercie en ajoutant que l'on ne peut qu'être d'accord avec sa remarque.*

*Pierre VALLIN a une question sur ce programme décliné territorialement, qui comme l'a dit Alain AUZEMÉRY est très bien fait, très complet avec une bonne analyse. Il va déboucher sur un certain nombre de mesures qui vont avoir un coût non abordé. Pour rebondir un peu sur les propos de ses collègues auparavant (dans le DOB 2025) qui s'inquiétaient de la dimension financière, il se demande qui va financer les mesures qui logiquement vont découler de cette analyse et des propositions qui seront faites. Est-ce que cela sera sur le mètre cube d'eau potable qui sera à nouveau taxé et surtaxé alors qu'il l'est déjà suffisamment, est-ce que ce sera aux communes de financer, aux communautés de communes, à l'Etat qui n'en peut plus ?*

*Il a une deuxième remarque, dans le point 4 de la présentation, sur les milieux aquatiques, sont déclinés les objectifs du ZAN, personnellement il est contre le « zéro artificialisation nette » pour différentes raisons. Comme cela a pu être expliqué à différents niveaux, ce sont des contraintes qui peuvent être justifiées mais qui ne le sont pas partout, parce que globalement, souvent les analyses sont faites de manière trop générale et ne concernent pas les points particuliers. Le risque inondations sur le territoire du SIEPAL n'est pas le même que dans des communes du littoral ou dans des communes du Nord et du Pas de Calais. Il reprend que s'il s'agit de valider le « zéro artificialisation nette », il n'est pas d'accord avec cette disposition.*

*La Présidente de séance donne la parole à Philippe BARRY qui veut rebondir sur les propos tenus par ses deux collègues. Il indique qu'il s'apprêtait à dire la même chose qu'Alain AUZEMÉRY, peut-être parce qu'ils siègent tous les deux au comité de bassin. Il reprend que le comité de bassin est un parlement multi acteurs, les débats y ont été très longs, très animés, le monde agricole est très présent dans le comité de bassin. Il reprend que ce qui ressort des propositions ici c'est le plus petit dénominateur commun, donc cela a vraiment été partagé et approuvé par l'ensemble des acteurs.*

*En s'adressant plus particulièrement à Pierre VALLIN, il dit ne pas vouloir jouer sur les mots, et reprend que le ZAN a été à de nombreuses reprises évoqué, au niveau des associations d'élus et notamment localement, il a été dit toutes les limites trouvées au ZAN tel qu'il était initialement, avec effectivement des adaptations par territoire. Sans jouer sur les mots, il explique qu'il a été indiqué « décliner » et non pas « appliquer », il reconnaît qu'il faut être vigilant mais décliner cela voulait bien dire que ce soit décliné territorialement et pas une application du ZAN tel qu'il était initialement. Il reprend qu'il serait souhaitable que cette déclinaison soit adaptée aux spécificités territoriales mais il précise que cela a vraiment été partagé et avait fait l'unanimité. Il ajoute que dans la lecture faite par Fabien DOUCET, l'on voit bien la qualité et la quantité de la ressource : la quantité est unique et il faut faire avec, la qualité passera par des évolutions, notamment les solutions fondées sur la nature qui sont des solutions économiquement très acceptables. Il reprend que pour l'aspect économique, puisqu'il y a une commission de*

*programmation dans laquelle siège Alain AUZEMÉRY au sein du comité de bassin, il n'y a pas un chiffrage précis puisque l'on est dans une programmation d'objectifs. Ces aspects économiques ont aussi été évoqués. Il ajoute que si on reprend le résumé pour lui c'est tout à fait acceptable. Sans entrer plus avant dans le détail, il indique la présence d'un universitaire géologue à ce Comité Syndical, Jean-Pierre FLOC'H, qui connaît parfaitement le sujet, les aspects techniques et est capable de faire une vulgarisation basée sur des connaissances universitaires poussées. Il pourrait apporter des précisions. Philippe BARRY considère que tel que c'est présenté, les orientations sont raisonnables. Elles permettent aux élus et à ceux qui exercent des responsabilités en termes d'aménagement du territoire et de visibilité par rapport aux actions sur la préservation de la quantité et de qualité de la ressource de s'en saisir. Elles sont indispensables pour notre propre consommation, pour les activités agricoles, activités industrielles et pour la préservation des milieux naturels, cela lui semble parfaitement équilibré.*

*Andréa BROUILLE le remercie et indique qu'avant de demander l'avis de Jean-Pierre FLOC'H, s'il le souhaite, il y a une demande de prise de parole de Fabien DOUCET, mais avant d'Emilie RABETEAU.*

*Cette dernière la remercie et indique que c'était pour compléter les propos qui viennent d'être dits et le soutien aux agences de l'eau qui permettent aux EPCI d'avoir des moyens à travers les contrats territoriaux du milieu aquatique, aux syndicats d'avoir les moyens pour mettre en place toutes ces politiques. Par rapport au risque inondation, elle précise que le 29 mars 2024, la Briance en une nuit a pris 4 mètres et qu'elle a été contactée par les pompiers pour faire évacuer les occupants des habitations, que les troupeaux de vaches se sont noyés et que les entreprises étaient sous l'eau. Le risque inondation est bien présent et il est aux portes de Limoges.*

*Fabien DOUCET reprend qu'il y a deux volets, la prévention anticipation et le volet curatif où on répare ce qui a été détruit. Il pense que quand on voit l'ampleur des dégâts qui peuvent être causés par ces inondations, le coût de la réparation est à mettre en corrélation avec les dépenses à réaliser en amont pour éviter ces sinistres ou les anticiper. Il indique qu'il ne faut pas juste examiner le coût de la mise en place des actions mais le mettre en perspective avec ce que cela permet d'éviter en charges, en réparations, même s'il ne parle que d'un point de vue financier et ne veut pas parler de coût humain que cela pourrait générer.*

*Il précise que lorsqu'il a préparé le dossier, il a constaté qu'il est important d'agir auprès des enfants et en particulier des plus jeunes et de les éduquer dès le plus jeune âge. Il estime que malgré toutes les actions de sensibilisation qui sont mises en place, les réflexes ne sont pas encore naturels et il pense que l'on n'insiste pas assez là-dessus. Il faut donc éduquer très tôt les plus jeunes pour avoir demain des citoyens sensibles à ces sujets-là.*

*Andréa BROUILLE donne la parole à Hélène DELOS qui indique que le document est complet et intéressant mais que dans les nouvelles pistes d'action évoquées, le préalable est de permettre aux élus qui ont un niveau de responsabilités très élevé sur cette question, de bien approfondir les connaissances sur l'impact du changement climatique. Elle ajoute que ce n'est faire offense à personne mais c'est tellement complexe et les rapports du GIEC sont très longs à lire. Elle demande si les élus n'auraient pas besoin, avant de penser aux citoyens, d'être vraiment performants sur les connaissances de l'impact du changement climatique, en particulier par*

*rapport aux décisions qu'il faut prendre dans les PLU, etc... Pour l'eau, elle aurait voulu savoir si dans le comité de bassin, ont été évoquées les nouvelles menaces très sérieuses sur l'eau : les polluants éternels et les canalisations en PVC qui annoncent des problèmes sanitaires majeurs.*

*Andréa BROUILLE lui précise que concernant le GIEC, les rapports sont consultables partout, il y a des synthèses qui permettent aux moins avisés de pouvoir en faire la lecture, puis elle propose la parole à Jean-Pierre FLOC'H pour conclure.*

*Pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment, Jean-Pierre FLOC'H explique que sur le rapport lui-même, il a fait partie de certains organismes cités et y a participé lorsqu'il était en activité professionnelle, il n'a aucune remarque à faire, il pense que tout va dans le bon sens. Sur ce qui a été dit et notamment sur le risque inondation, il explique que l'on peut être frappé par ce risque partout, y compris en Limousin et sur des zones en altitude où il n'y a pas de bassins très profonds. Il ajoute qu'il suffit qu'il y ait une goutte froide bien placée qui se tienne là pendant quelques temps, pour l'instant le territoire du SIEPAL a été épargné mais cela risque de se produire très prochainement. Pour ce jour-là effectivement il faut veiller partout, y compris sur les hauteurs, à ce qui se passe au-dessous. Il reprend qu'il faut imaginer des écoulements que l'on n'imaginera pas et l'on peut voir n'importe quelle rue de n'importe quel village transformée en torrent qui emportera tout sur son passage. Il indique qu'il ne va pas faire un cours d'hydrogéologie mais, si ses collègues le souhaitent, sur quelques points comme sur le fonctionnement des systèmes hydrologiques sur les terrains granitiques qui sont très différents de ceux des bassins sédimentaires, il pourra donner quelques éclaircissements, mais pour cela il a besoin de supports. La Présidente de séance, Andréa BROUILLE, indique qu'elle suggérera à la directrice de faire remonter au Président ce petit point spécifique qui pourrait être intéressant pour tous, si Jean-Pierre FLOC'H est d'accord pour le présenter lors d'un futur comité syndical. Elle ajoute qu'il sera intéressant de s'imprégner de ses connaissances et de ses éclaircissements, s'il en est d'accord, il répond qu'il n'y a pas de problème mais qu'il faudra juste lui indiquer la longueur de l'intervention, mais il précise que cela peut être très court*

*Andréa BROUILLE reprend la parole et demande s'il y a d'autres observations ou remarques avant de passer au vote.*

*Sylvie MOREAU explique que ce qui est assez complexe c'est que, comme le Vice-Président DOUCET l'a rappelé, il s'agit d'une consultation entièrement numérique. Il y a des propositions ou observations à faire, soit il y a le maintien soit il y a la modification pour chacun des enjeux proposés. Elle ajoute qu'Anne-Sophie PIERRE va se charger de réaliser cette consultation, avec observations possibles.*

*Andréa BROUILLE, Présidente de séance, indique qu'il s'agit d'un avis de maintien des enjeux avec une prise en compte des commentaires, puis elle fait procéder au vote. Elle demande s'il y a des contre cette proposition de maintien avec prise en compte des commentaires, s'il y a des abstentions, le document est donc adopté à l'unanimité.*

*Avant de passer aux questions diverses, elle revient sur le point 1 de l'ordre du jour pour faire adopter le procès-verbal de la séance précédente.*

*La Présidente de séance Andréa BROUILLE demande s'il y a des questions diverses.*

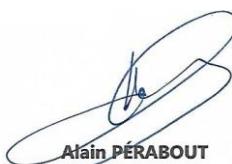
Véronique GODMÉ demande s'il y a beaucoup de pertes d'eau au niveau des canalisations. La Présidente de séance lui dit ne pas pouvoir donner le nombre de mètres cubes ou le pourcentage de perte et elle donne la parole à Rémy VIROULAUD. Ce dernier explique intervenir car il a porté la délégation de l'eau dans le mandat 2020-2026 et surtout concernant la ville de Limoges, mais il précise que l'eau de Limoges a été largement distribuée sur d'autres communes autour. Il explique qu'a été fait la mesure du rendement, c'est le ratio entre les eaux qui sont délivrées en sortie de station à La Bastide, où il y a un compteur général qui mesure ce débit, c'est un peu plus de 12 500 000 mètres cubes, puis la somme des 36 000 compteurs qui sont les compteurs des usagers. Lorsque l'on fait la différence des deux, il indique qu'il y a une perte avec un ratio, mais le ratio sur la commune de Limoges est très bon puisqu'il est de 0,90, cela veut dire que l'on perd 10%, même si on peut considérer que c'est toujours trop, mais en se comparant avec d'autres villes, en particulier du Sud de la France où il peut y avoir des pertes de 30%. Il reprend qu'il faut effectivement être vigilant sur la distribution de l'eau, il ajoute qu'il y a des réseaux avec des produits qui poseront peut-être des problèmes dans les années à venir. Il précise que sur le réseau de Limoges, il y avait même de la fonte de 1870 et ce ne sont pas vraiment ces canalisations qui posaient des problèmes.

La Présidente de séance reprend la parole en disant qu'elle pense que dans tous les syndicats il y a des problèmes de pertes qui sont résolus au fur et à mesure par les plans d'investissement pour changer les réseaux mais il est compliqué de le faire. Elle demande s'il y a d'autres questions et devant la négative, elle clôture la séance à 11h30 et souhaite un bon vendredi, de bonnes cérémonies de vœux et un bon weekend.

#### Les secrétaires de séance



Claudine ROUX



Alain PÉRABOUT

#### La Présidente de séance



Andréa BROUILLE